



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Développement de la filière chanvre

Question écrite n° 16834

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de développer la filière chanvre en France et notamment dans des territoires ruraux comme le département de l'Aude. En effet, cette plante a de multiples potentiels pour l'industrie, l'alimentaire, le textile, l'alimentation animale, ou encore pour les matériaux de construction. Face aux enjeux actuels, le chanvre présente de nombreux avantages en favorisant la biodiversité, en résistant aux maladies, en demandant peu d'irrigation, ou encore en utilisant peu voire aucun intrant. Développer la filière chanvre permettrait donc de créer de l'emploi, de la richesse et serait donc bénéfique pour le pays, notamment au niveau environnemental, car il vaut mieux que ce développement ait lieu en France, plutôt que d'importer du chanvre qui ne respecte pas les normes françaises. Plusieurs départements commencent à tester cette plante sur des parcelles de quelques hectares, avec des résultats prometteurs pour les agriculteurs qui la cultivent. Multiplier les plantations de chanvre aurait pour conséquence de relancer la filière textile en France, mais aussi de profiter à la filière du bâtiment car à compter du 1er janvier 2028, l'usage de matériaux biosourcés (par exemple la paille de chanvre) devra intervenir dans au moins 25 % des rénovations et de constructions neuves. Il lui demande ce qu'il compte faire pour accompagner les agriculteurs qui veulent se lancer dans le chanvre et s'il va développer cette filière qui possède des avantages à la fois économiques, industriels et environnementaux.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16834

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2690

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)